



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 2 avril 2024 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire suppléant M. Claude Benjamin, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe. M. Patrick Melchior est absent.

Le maire suppléant débute la séance en donnant les réponses aux questions posées à la séance du 4 mars 2024.

Première période de questions

Une des neuf personnes présentes s'expriment sur le sujet suivant :

- *Règlement sur la garde de poules en milieu urbain.*

2024-158

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en retirant les points suivants :

12. Vente d'une partie du lot 4 354 109 du cadastre du Québec - Rue Paul-Gauvin.
54. Demande de permis - Construction - 1656-1690, rue Principale Est.
56. Ouverture de la rue Paul-Gauvin.

et ajoutant le point suivant :

72. Plans et devis - Réaménagement de l'intersection des rues Meigs, Saint-André Nord et Saint-Alphonse.

Procès-verbaux

2024-159

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 25 mars 2024

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 25 mars 2024.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 25 mars 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 25 mars 2024.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.



Réglementation

2024-160

Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain.*

M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain* afin de mettre à jour ce règlement adopté en 2020.

2024-161

Dépôt du projet de Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain

Document : *Projet de Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain.*

M. Olivier Surprenant dépose le projet de *Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain.*

2024-162

Règlement modifiant le Règlement 679 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2024 - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 679 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2024.*

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 679 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2024* pour modifier les dispositions de versement de cette subvention.

2024-163

Dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement 679 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2024

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 679 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2024.*

M^{me} Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 679 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2024.*

2024-164

Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)

Document : *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Claude Benjamin a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2024-165

Adoption du Règlement 685 concernant la division du territoire de la Ville de Farnham en six districts électoraux

Document : *Règlement 685 concernant la division du territoire de la Ville de Farnham en six districts électoraux.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Claude Benjamin a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 mars 2204;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été soumis à la procédure d'opposition par les électeurs du 5 au 20 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 685 concernant la division du territoire de la Ville de Farnham en six districts électoraux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2024-166

Adoption du Règlement 686 décrétant une dépense maximale de 259 200 \$ pour l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 4 354 591 du cadastre du Québec aux fins de le céder à l'organisme Han-Logement dans le cadre de la construction de huit unités de logements adaptés aux besoins des personnes ayant un handicap physique

Document : *Règlement 686 décrétant une dépense maximale de 259 200 \$ pour l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 4 354 591 du cadastre du Québec aux fins de le céder à l'organisme Han-Logement dans le cadre de la construction de huit unités de logements adaptés aux besoins des personnes ayant un handicap physique.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Claude Benjamin a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 25 mars 2024;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 686 décrétant une dépense maximale de 259 200 \$ pour l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 4 354 591 du cadastre du Québec aux fins de le céder à l'organisme Han-Logement dans le cadre de la construction de huit unités de logements adaptés aux besoins des personnes ayant un handicap physique* soit adopté suivant sa forme et teneur.



Direction générale

2024-167

Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Farnham

CONSIDÉRANT que chaque fois qu'une personne quitte son poste, une nouvelle résolution doit être adoptée;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que, sous la supervision constante du maire, l'Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Farnham soit définie comme suit :

Poste	Responsable	Substitut
Coordonnateur	Directeur général	Directeur général adjoint
Coordonnateur adjoint	Directeur général adjoint	Chargé de projets
Registre des opérations	Commis à la taxation, aux revenus et à la perception	Secrétaire du Service de sécurité incendie
Coordonnateur de site	Directeur du Service de sécurité incendie	Capitaine du Service de sécurité incendie
Incendie	Capitaine du Service de sécurité incendie	Officier au Service de sécurité incendie
Administration et finances	Trésorier	Trésorier adjoint
Télécommunications et informatique	Coordonnateur à la culture et aux technologies de l'information	Lieutenant au Service de sécurité incendie
Ressources humaines et services aux familles des intervenants	Responsable des ressources humaines	Coordonnateur à la vie communautaire
Communications	Directeur du Service des communications et relations avec les citoyens	Agent de liaison au Service des communications et relations avec les citoyens
Travaux publics et transport	Directeur du Service des travaux publics	Directeur adjoint du Service des travaux publics
Services aux sinistrés	Directeur du Service des loisirs, culture et tourisme	Coordonnateur des sports et loisirs
Génie et urbanisme	Directeur du Service de planification et aménagement du territoire	Conseillère en urbanisme
Traitement de l'eau	Directeur du Service de traitement des eaux	Chef d'équipe au Service de traitement des eaux
Approvisionnement	Contremaître 1 au Service des travaux publics	Coordonnateur aux opérations aux Services des travaux publics et de traitement des eaux



QUE la résolution 2024-107 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Greffes et affaires juridiques

2024-168 Reprise du lot 6 074 566 du cadastre du Québec - Entente

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a vendu le lot 6 074 566 du cadastre du Québec le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2024-088 visant à reprendre possession de ce lot;

CONSIDÉRANT les pourparlers tenus avec le propriétaire;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue avec le propriétaire;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de reprendre possession du lot 6 074 566 du cadastre du Québec pour le prix initialement payé, soit 259 976,09 \$ incluant les taxes.

QU'une somme de 85 797,63 \$ sera ajoutée à ce prix pour l'acquisition de plans et d'étude déjà réalisées sur et pour ce lot.

QUE cette transaction est conditionnelle à l'approbation, par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'un règlement d'emprunt en permettant le paiement.

QUE M^e Diane Lépine soit mandatée pour rédiger cet acte, si la transaction reçoit les approbations requises.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-600-00-723.

2024-169 Lot 4 354 339 du cadastre du Québec - Servitude pour conduite d'égout

CONSIDÉRANT l'acquisition par la Ville de Farnham du lot 4 354 339 cadastre du Québec le 27 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'une conduite d'égout était présente sur ce lot au moment de l'acquisition;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire enregistrer, sur le lot 4 354 339 du cadastre du Québec, une servitude pour la conduite d'égout présente sur ce lot.

QUE la firme Denicourt Migué, arpenteurs-géomètres, soit mandatée afin de faire la description technique de cette servitude.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée pour la rédaction de cet acte.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-140-00-412.

Finances

2024-170

Utilisation du fonds de roulement

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 19 mars 2024.

CONSIDÉRANT qu'une nacelle usagée a été acquise mais que le coût d'une nacelle neuve avait été inscrit au budget;

CONSIDÉRANT que le projet de remplacement du revêtement extérieur et des fenêtres du Centre des loisirs Romuald-Potvin sera moins coûteux de prévu et qu'il peut être financé par le fonds de roulement au lieu de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un équipement pour tracer des lignes de peinture peut être devancé cette année et financé aussi par le fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les dépenses suivantes au fonds de roulement :

Objet	Montant	Poste budgétaire	Terme
Remplacement des fenêtres et revêtement au Centre des loisirs Romuald-Potvin	36 166,33 \$	22-700-00-722	Cinq ans
Achat d'une traceuse pour lignes de peinture	9 042,45 \$	02-355-00-526	Cinq ans

2024-171

Règlement 683 décrétant le remplacement de la tour de refroidissement d'eau à l'aréna Madeleine-Auclair et pourvoyant à un emprunt de 133 900 \$ pour en acquitter le coût - Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT que la tour de refroidissement d'eau de l'aréna Madeleine-Auclair doit être remplacée cet été;

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt pour ces travaux sera effectué lorsque ceux-ci seront terminés;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de contracter, auprès de la Caisse Desjardins de La Pommeraie, un emprunt temporaire maximal de 133 900 \$ afin de pourvoir aux dépenses liées au remplacement de la tour de refroidissement d'eau à l'aréna Madeleine-Auclair.

QUE la Ville de Farnham empruntera selon les besoins en liquidité seulement.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.



2024-172

Réfection des infrastructures de la rue Comeau - Paiement 1

Document : Dossier du chargé de projets daté du 18 mars 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de réfection des infrastructures de la rue Comeau à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de 516 012,61\$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 57 334,74 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2024-173

Travaux de réfection d'une partie du mur de soutènement - Paiement 3

Document : Dossier du chargé de projets daté du 29 février 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 3 des travaux de réfection d'une partie du mur de soutènement à la compagnie Environnement routier NRJ inc. au montant de 29 684,77 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 3 298,31 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2024-174

Travaux de la rue Jacques-Cartier - Phase 1 - Paiement 5

Document : Dossier du chargé de projets daté du 25 mars 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 5 des travaux de la rue Jacques-Cartier à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de 59 608,61 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 6 623,18 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2024-175

Construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable - Paiement 5

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 18 mars 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 5 des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable à la compagnie Pronex Excavation inc. au montant de 124 878,62 \$ excluant les taxes.



QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 13 875,40 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2024-176 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 25 mars 2024

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 25 mars 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 066 522,08 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 393 978,22 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 25 mars 2024 soit approuvé.

2024-177 Tournoi de hockey intermunicipal

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 mars 2024.

CONSIDÉRANT que des employés municipaux organisent un tournoi annuel de hockey intermunicipal à Farnham depuis 2016;

CONSIDÉRANT que les profits de ces tournois sont remis à des organismes de Farnham;

CONSIDÉRANT que ce tournoi a permis de remettre plus de 8 000 \$ à différents organismes situés sur le territoire de Farnham;

CONSIDÉRANT que des frais devraient s'appliquer pour la réservation des heures de glace pour ce type d'événement;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la tenue d'un tournoi de hockey intermunicipal à l'aréna Madeleine-Auclair le 20 avril prochain.

QUE les heures de glace pour cet événement soient offertes par la Ville de Farnham.

Que cette gratuité représente une contribution financière d'environ 1 325 \$.

2024-178 Centre d'action bénévole de Farnham et Maison communautaire de Farnham - Droit de mutation

Document : Formulaire de demande d'aide financière.

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action bénévole et la Maison communautaire de Farnham ont obtenu la reconnaissance d'exemption de taxes municipales par la Commission municipale du Québec pour le bâtiment du 135, rue Saint-André Sud;

CONSIDÉRANT que la facture de droit de mutation n'est pas incluse dans cette exemption;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière au Centre d'action bénévole de Farnham et à la Maison communautaire de Farnham représentant le droit de mutation pour le don du Centre d'arts, soit une somme de 31 436,39 \$, plus les intérêts à ce jour.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

M. Olivier Surprenant se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2024-179 Le Vaisseau d'art - Activités culturelles 2024

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 27 février 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer la gratuité de la nef du Centre Saint-Romuald à l'organisme Le Vaisseau d'art leurs pratiques des 29 mars 2024 et 25 avril 2024.

QUE cette gratuité représente une aide financière de 1 800 \$, excluant les taxes.

2024-180 École Jean-Jacques-Bertrand - Bourses

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 11 mars 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser six bourses de 100 \$ et une bourse de 150 \$, dans le cadre de la remise des bourses 2024 pour les finissants du 5^e secondaire de l'école Jean-Jacques-Bertrand, lesquelles doivent être remises à des résidents de Farnham afin de souligner leur persévérance scolaire.

QUE MM. Claude Benjamin et Olivier Surprenant assisteront à cette remise tenue le 20 juin 2024.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2024-181 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Camp de jour

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 11 mars 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'inscription gratuite au camp de jour (Excluant les sorties et le service de garde), de la saison 2024, de jeunes de Farnham qui seront choisis en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie jusqu'à concurrence d'une valeur de 4 000 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2024-182 Maison des jeunes de Farnham - Lumière sur Farnham

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 11 mars 2024.



Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 2 000 \$ à la Maison des jeunes de Farnham pour l'organisation de l'événement Lumière sur Farnham le 24 mai prochain.

QUE cette somme soit versée après la tenue de cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2024-183 Club de patinage artistique de Farnham - Gala

Document : Formulaire de demande d'aide financière.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer soixante heures de location de glace gratuite à l'aréna Madeleine-Auclair au Club de patinage artistique de Farnham pour le Gala du 27 avril 2024 et sa préparation.

QUE cette gratuité représente une valeur d'environ 1 500 \$, excluant les taxes.

2024-184 Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi - Rapport financier au 31 décembre 2023

Est déposé le rapport financier au 31 décembre 2023 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi.

Ressources humaines

2024-185 Politique de reconnaissance des employés

Document : Projet de Politique de reconnaissance des employés.

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées à cette Politique;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la nouvelle Politique de reconnaissance des employés.

QUE la résolution 2022-333 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2024-186 Fin de la période de probation de M. Mark Fontaine, directeur du Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que M. Mark Fontaine a été nommé au poste de directeur du Service des travaux publics le 1^{er} janvier 2023;

CONSIDÉRANT que M. Fontaine était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer la nomination de M. Mark Fontaine au poste de directeur du Service des travaux publics, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

2024-187 Fin de la période de probation de M^{me} Daphnée Naud, commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

CONSIDÉRANT que M^{me} Daphnée Naud a été nommée au poste de commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall le 8 mars 2023;

CONSIDÉRANT que M^{me} Naud était soumise à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M^{me} Daphnée Naud au poste de commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall, rétroactivement au 8 mars 2023.

2024-188 Nomination d'un opérateur 1 au Service des travaux publics - Équipe voirie

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M. William Bernier à titre d'opérateur 1 au Service des travaux publics - Équipe voirie, à compter du 29 avril 2024.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce titre soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2024-189 Embauche d'une commis permanente à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

CONSIDÉRANT la nomination de M^{me} Émilie Richard-Lalancette au poste de responsable de la Bibliothèque municipale Louise-Hall;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Carole Boudreau à titre de commis permanente à la Bibliothèque municipale Louise-Hall, à compter du 3 avril 2024.

QUE les conditions de travail et autres avantages soient ceux de la convention collective en vigueur.

2024-190 Embauche d'un opérateur au Service de traitement des eaux

CONSIDÉRANT qu'un poste d'opérateur doit être comblé au Service de traitements des eaux;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Elliot Pignat-Coulombe au poste d'opérateur au Service de traitement des eaux à compter du 29 avril 2024.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce titre soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.



2024-191 **Création d'un poste à l'essai d'adjoint administratif à la mairie, à la direction générale et au greffe**

Document : Projet de description de tâches et d'échelle salariale.

CONSIDÉRANT les besoins de soutien administratif à la mairie, à la direction générale et au greffe;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer un poste à l'essai d'adjoint administratif à la mairie, à la direction générale et au greffe.

QUE les projets de description de tâches et d'échelle salariale soient approuvés.

QUE ce poste sera à l'essai jusqu'au 20 décembre 2024.

QU'une lettre d'entente soit rédigée à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

Communications et relations avec les citoyens

2024-192 **Concours du Jour de la Terre**

Document : Dossier de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens et de la directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 28 février 2024.

CONSIDÉRANT que pour souligner le Jour de la Terre, la Ville de Farnham organise un concours, se déroulant du 13 au 22 avril 2024, par lequel les citoyens sont invités à faire une collecte de déchets pendant leur marche et transmettre des photos pour participer;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de remettre des certificats cadeaux de commerçants locaux d'une valeur totale de 300 \$ aux participants du concours Jour de la terre.

QUE les employés intéressés (Maximum de cinq) pourront être dégagés de leurs tâches durant une heure le 22 avril 2024 afin de participer à la collecte de déchets.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-10-699.

Incendie

2024-193 **Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville - Entente d'entraide incendie**

Document : Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'entente d'entraide incendie à intervenir avec la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Traitement des eaux

2024-194 Bilan annuel 2023 de la qualité de l'eau potable

Le bilan annuel 2023 de la qualité de l'eau potable pour la Ville de Farnham est déposé.

2024-195 Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Plan de protection des sources d'eau potable - Entente

Document : Projet d'entente de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

CONSIDÉRANT que les Villes de Bromont, Cowansville et Farnham ont autorisé la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi à présenter une demande d'aide financière en partenariat en leur nom dans le cadre du Plan de protection des sources d'eau potable ainsi que son représentant soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a adopté, le 19 septembre 2023, la résolution l'autorisant à présenter, signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du Plan de protection des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi s'est vue confirmée l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Plan de protection des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT que les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* du Québec et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, afin de conclure une *Entente intermunicipale dans le cadre de la demande de partenariat relative à l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable pour les Villes de Bromont, Cowansville et Farnham*, afin de se rendre mutuellement certains services;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'*Entente intermunicipale dans le cadre de la demande de partenariat relative à l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable pour les Villes de Bromont, Cowansville et Farnham* à intervenir avec les Villes de Bromont et Cowansville et la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice général et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.



Travaux publics

2024-196 Travaux de réfection d'une partie du mur de soutènement - Réception provisoire

Document : Dossier du chargé de projets daté du 11 mars 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception provisoire des travaux de réfection d'une partie du mur de soutènement en date du 23 janvier 2024.

QUE la moitié des retenues soit remise à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. soit un montant de 38 328,06 \$, excluant les taxes.

2024-197 Achat de pierre 2024

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 27 février 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat d'achat de pierre 2024 soit octroyé à la compagnie Carrière l'Ange-Gardien, division BauVal inc., aux montants inscrits dans la demande de prix datée du 19 février 2024, pour un total approximatif de 68 933,20 \$, excluant les taxes.

QUE seules les quantités réellement acquises seront payées.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-10-621, 02-413-00-621 et 02-415-00-621.

2024-198 Achat d'enrobés bitumineux 2024

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 7 mars 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat d'achat d'enrobés bitumineux 2024 EB-5 (58S-28), EB-10S (58S-28) et EB-14 (58S-28) soit octroyé à la compagnie BauVal inc., aux montants inscrits dans la demande de prix datée du 6 mars 2024, pour un total approximatif de 46 054,56 \$, excluant les taxes.

QUE seules les quantités réellement acquises seront payées.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-10-625, 02-413-00-625 et 02-415-00-625.

2024-199 Achat d'asphalte d'hiver 2024

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 7 mars 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat d'achat d'asphalte d'hiver 2024 soit octroyé à la compagnie Sintra inc. - Région Estrie, au montant inscrit dans la demande de prix datée du 7 mars 2024, pour un total approximatif de 30 177,04 \$, excluant les taxes.



QUE seules les quantités réellement acquises seront payées.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-10-625, 02-413-00-625 et 02-415-00-625.

Planification et aménagement du territoire

2024-200

Création d'un Comité environnement et développement durable

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est très sensible aux aspects environnementaux des projets qu'il réalise ou autorise sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de recréer un comité à cette fin mais sous une forme différente;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer le Comité environnement et développement durable.

QUE ce Comité devra soumettre des avis et recommandations au conseil municipal pour améliorer la qualité de l'environnement et les performances de la Ville de Farnham en matière de développement durable, sur des dossiers précis que leur seront présentés.

QUE ce Comité sera composé de sept personnes, nommées pour une période de deux ans, parmi les groupes suivants. Idéalement chacun des groupes sera représenté par une seule personne :

- Agriculteur.
- Entreprise maraichère.
- Entreprise privée.
- Jeune du programme Horizon scientifique de l'école Jean-Jacques-Bertrand.
- Conseiller municipal.
- Employé municipal agissant comme secrétaire.
- Citoyen.

QUE les premiers mandats à traiter seront :

- Poursuite de la Politique de ville nourricière.
- Mise en place d'une Politique de l'arbre.
- Contribution au plan de résilience pour contrer les îlots de chaleur.
- Implication aux événements du Jour de la Terre et de donation de plants (Planification et présence lors de ces journées).

Que d'autres mandats s'ajouteront selon les projets du conseil municipal.

QUE l'implication des membres de ce Comité aux rencontres et aux activités organisées par la Ville est essentielle à son bon fonctionnement.



2024-201 Mouvement Favorisons la biodiversité

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 1^{er} mars 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a participé au défi Pissenlit lancé par l'entreprise québécoise Miel & Co en 2023;

CONSIDÉRANT que des frais sont maintenant applicables pour participer à ce mouvement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire créer le mouvement *Favorisons la biodiversité* afin d'aider l'ensemble des pollinisateurs pouvant être présent sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette initiative consistera à inviter la population ainsi que l'administration municipale à retarder la tonte de pelouse ou espace vert jusqu'à la fin mai ou jusqu'à ce que les pissenlits soient blancs de leur parterre afin de permettre aux espèces végétales de produire du pollen;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans la préservation de la biodiversité qui a été décrite dans les engagements de la COP15;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et entreprises ont participé à l'édition de l'année dernière;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer le mouvement Favorisons la biodiversité sur le territoire de Farnham.

QUE la Ville de Farnham invite ses employés, entreprises, institutions et citoyens à ne pas tondre leur pelouse avant la fin du mois de mai ou jusqu'à ce que les pissenlits soient blancs

Que les plateaux sportifs extérieurs (Soccer, baseball, etc.) ne soient pas assujettis à ce mouvement.

2024-202 Programme Oasis - Convention d'aide financière

Document : Projet de convention d'aide financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de la Ville de Farnham a été acceptée dans le cadre du Programme Oasis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet de convention d'aide financière à intervenir avec avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme Oasis.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice général et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2024-203 Plan de lutte contre les îlots de chaleur et de précipitations intenses - Mandat

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 14 mars 2024.



CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée et obtenue dans le but de réaliser un plan de lutte contre les îlots de chaleur dans le cadre du volet 1 du Programme oasis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme Nature-Action Québec pour l'élaboration du plan d'action de lutte contre les îlots de chaleur et de précipitations intenses au montant de 67 590 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-411

2024-204

Demande de dérogation mineure - Lots 6 449 467 à 6 449 475 et 6 459 538 du cadastre du Québec - Rue du Sommet

Document : Résolution CCU-24012-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2024.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'aménagement des cases de stationnement en cour avant pour les lots 6 449 467 à 6 449 475 et 6 459 538 du cadastre du Québec, alors que le *Règlement 458 de zonage* interdit, pour tous les usages résidentiels autres qu'unifamiliale, les cases de stationnement en cour avant;

CONSIDÉRANT que les marges latérales sont réduites pour accueillir des cases de stationnement;

CONSIDÉRANT que l'aménagement en cour avant de cases de stationnement réduit la superficie d'espace minéralisée et augmente l'espace vert utilisable pour les résidents;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 7 mars 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour les lots 6 449 467 à 6 449 475 et 6 459 538 du cadastre du Québec, visant à permettre l'aménagement des cases de stationnement en cour avant, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* interdisent, pour tous les usages résidentiels autres qu'unifamiliale, les cases de stationnement en cour avant.

2024-205

Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 149, rue Desjardins

Document : Résolution CCU-240312-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne sur la colonne d'affichage détachée et deux enseignes posées à plat sur le bâtiment sis au 149, rue Desjardins;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes d'urbanisme en vigueur;



CONSIDÉRANT que le graphisme et la calligraphie des enseignes proposées sont de qualité;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le revêtement actuel de la colonne ne s'agence pas au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour installer une enseigne sur la colonne d'affichage détachée et deux enseignes posées à plat sur le bâtiment sis au 149, rue Desjardins, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et à la condition que la base de la colonne d'affichage soit modifiée pour être d'une couleur dans les tons de beige/gris de manière à s'agencer au bâtiment principal.

2024-206 Demande de certificat d'autorisation - Enseigne - 341, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-240312-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne en vitrine du local sis au 341, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le graphisme et la calligraphie de l'enseigne proposée sont de qualité;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour installer une enseigne en vitrine du local sis au 341, rue Principale Est, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2024-207 Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 620-622, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Résolution CCU-240312-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer des enseignes posées à plat sur le bâtiment sis aux 620-622, rue Jacques-Cartier Sud;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la calligraphie, le graphisme ainsi que les matériaux proposés sont de qualité;



CONSIDÉRANT que les couleurs et dimensions des enseignes proposées s'agencent avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour installer une enseigne posée à plat sur la façade avant ainsi qu'une sur la façade latérale droite du bâtiment sis aux 620-622, rue Jacques-Cartier Sud, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2024-208

Demande de permis - Rénovation - 401-425, rue Saint-Joseph

Document : Résolution CCU-240312-13 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier la résolution 2021-678 pour retirer une des conditions, soit celle que les ouvertures présentes sur l'agrandissement en brique rouge soient noires;

CONSIDÉRANT que les ouvertures de l'agrandissement en brique, tel que réalisées, présentent des ouvertures grises comme le reste de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT que les ouvertures grises s'agencent avec le reste du bâtiment et de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande afin de modifier la résolution 2021-678, dans le but de retirer une des conditions, soit celle que les ouvertures présentes sur l'agrandissement en brique rouge soient noires pour autoriser des ouvertures grises.

2024-209

Demande de permis - Rénovation - 430-440, rue Meigs

Document : Résolution CCU-240312-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'agrandir et rénover les bâtiments sis aux 430-440, rue Meigs pour les relier ensemble;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que deux options de revêtement horizontal ont été proposées, soit Maibec couleur écorce foncée 015 et Maibec couleur dune de sable 201;

CONSIDÉRANT que le revêtement Maibec couleur dune de sable 201 s'agence mieux avec les bâtiments du secteur;



CONSIDÉRANT que la proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour agrandir et rénover les bâtiments sis aux 430-440, rue Meigs pour les relier ensemble, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et à la condition que le revêtement horizontal utilisé soit le Maibec, couleur dune de sable 201.

2024-210

Demande de permis - Construction - Lots 6 449 467 à 6 449 475 et 6 459 538 du cadastre du Québec - Rue du Sommet

Document : Résolution CCU-24012-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire dix habitations unifamiliales et bifamiliales jumelées d'un étage sur les lots 6 449 467 à 6 449 475 et 6 459 538 du cadastre du Québec sur la rue du Sommet;

CONSIDÉRANT qu'un total de quatre modèles d'habitation ont été présentés, soit le modèle 1 étant une résidence bifamiliale jumelée, le modèle 2 étant une autre résidence bifamiliale jumelée, le modèle 3 ayant la même architecture que le modèle 2, mais proposant une résidence unifamiliale jumelée et le modèle 4 étant une résidence unifamiliale jumelée avec garage;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'architecture des modèles 2 et 3 sont identiques, mais sans logement au sous-sol pour le modèle 3;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter les modèles présentés pour la construction sur les lots 6 449 467 à 6 449 475 et 6 459 538 du cadastre du Québec, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et aux conditions suivantes :

- Que chacun des modèles acceptés doit être présent un minimum d'une fois et un maximum de deux fois.
- Que des modèles 2 et 3, un seul soit choisi.
- Que les modèles 2 et 3 aient des revêtements Canoxel Maibec Vstyle "Blanc", Vinyle Gentek "Blanc neige" et une brique de couleur beige/caramel telle que la couleur "Calico" de Techo Bloc, pour s'agencer avec les éléments en bois Maibec de couleur "Brun Muskoka".



- Que le modèle unifamilial avec garage ait un revêtement de brique Techo Bloc de couleur "Gris calcaire".
- Qu'on ne retrouve pas le même modèle d'habitation jumelée sur deux terrains voisins.
- Que les bâtiments présentent des ouvertures noires ou grises sur les façades avant et latérales minimalement.
- Que les bâtiments situés à l'intersection de deux rues aient un traitement architectural plus élaboré et la présence de maçonnerie pour la façade avant secondaire.

Loisirs, culture et tourisme

2024-211

Permis de vente de boissons alcoolisées - Événements 2024

Documents : Dossiers de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme datés des 19 et 26 février 2024.

CONSIDÉRANT la programmation des activités pour l'année 2024;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la vente et/ou le service de boissons alcoolisées, de midi à minuit, lors des activités suivantes :

Activité	Date	Lieu
Guy Nantel	12 avril	Salle Denyse-Bourbeau-Ménard
Soirée de reconnaissance des bénévoles	18 avril	Centre Anicet-Tessier
Fête nationale	23 juin	Parc Roch-Bourbonnais
Mardi Show	9 juillet	Parc Conrad-Blain
Mardi Show	23 juillet	Parc Conrad-Blain
Mardi Show	13 août	Parc Conrad-Blain

QUE M^{me} Claudie Bussières, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à ces événements.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-701-70-639, 02-701-96-639 et 02-702-20-639.

2024-212

Politique d'utilisation des parcs, espaces verts et stationnements municipaux

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 28 février 2024.

CONSIDÉRANT que la Politique actuelle est en vigueur depuis 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT que certains parcs ont été créés et de nouvelles installations ont vu le jour;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la nouvelle Politique d'utilisation des parcs, espaces verts et stationnements municipaux.



QUE la résolution 2016-401 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2024-213 Programme de jardins communautaires

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 mars 2024.

CONSIDÉRANT que le Programme actuel est en vigueur depuis 2019;

CONSIDÉRANT que certaines modifications doivent y être apportées;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le nouveau Programme de jardins communautaires.

QUE la résolution 2019-276 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2024-214 Location d'une partie du lot 4 354 040 du cadastre du Québec - Rue Principale Est

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 6 mars 2024.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les actions favorisant la dynamisation du centre-ville;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du bail à intervenir avec les propriétaires du lot 4 354 040 du cadastre du Québec pour la location d'une partie de celui-ci du 15 mai 2024 au 15 octobre 2024.

QUE cet emplacement sera désigné Place Yamaska pendant la durée de ce bail.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-51-512.

2024-215 Association des marchés publics du Québec - Renouvellement d'adhésion

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 11 mars 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Farnham à l'Association des marchés publics du Québec pour l'année 2024 au coût de 150 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-690-50-494.



2024-216 Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives - Renouvellement d'adhésion

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 11 mars 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Farnham à l'Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives pour l'année 2024 au coût de 303 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-10-494.

2024-217 Zone loisir Montérégie - Renouvellement d'adhésion

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 11 mars 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Farnham à Zone loisir Montérégie pour l'année 2024-2025 au coût de 75 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-10-494.

2024-218 Club rêves sportifs - M. Tommy Gladu - Récupération d'équipements sportifs

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 mars 2024.

CONSIDÉRANT que M. Tommy Gladu, opérant le Club rêves sportifs désire installer un conteneur à l'aréna Madelaine-Auclair pour recueillir de l'équipement sportifs usagé pour ensuite le redonner à des personnes ou des écoles dans le besoin du territoire de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de voir à signer un bail afin de déterminer les obligations de chacun;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'installation d'un conteneur par M. Tommy Gladu pour le Club rêves sportifs à l'aréna Madeleine-Auclair, à la condition qu'un bail soit signé afin de déterminer les obligations de chacun.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Représentation

2024-219 Rencontre des dirigeants de la compagnie Canadien Pacific Kansas City

CONSIDÉRANT que les voies ferrées sur le territoire de la Ville de Farnham sont toutes la propriété de la compagnie Canadien Pacific Kansas City;



CONSIDÉRANT que plusieurs dossiers sont actifs avec cette compagnie;

CONSIDÉRANT l'ouverture à une rencontre pour discuter desdits dossiers;

CONSIDÉRANT que cette rencontre sera tenue à Calgary;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M. Patrick Melchior et une personne de la direction générale à se rendre à Calgary pour une rencontre avec les dirigeants de la compagnie Canadien Pacific Kansas City à une date à être déterminée au cours des prochains mois.

QUE les frais de déplacement, hébergement et subsistance soient défrayés par la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2024-220

Héma-Québec - Soirée reconnaissance des bénévoles

Document : Courriel d'Héma-Québec daté du 13 mars 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham organise des collectes de sang chaque année;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de désigner huit personnes pour représenter la Ville de Farnham à la soirée reconnaissance des bénévoles d'Héma-Québec le 25 avril 2024 à Granby, ces places étant gratuites.

QUE les frais de déplacement soient payés par la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Appuis

2024-221

Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi - Agrandissement de la plateforme de compostage

Document : Lettre de M. David Rumsby datée du 15 mars 2024.

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a émis ses objectifs, en 2020, par sa Stratégie de valorisation de la matière organique, visant à Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 et Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi envisage, pour 2026, l'agrandissement de sa plateforme de compostage afin d'accueillir les matières organiques qui ne sont pas récupérées actuellement sur son territoire de desserte, soient celles qui sont générées par les industries, commerces et institutions, les multilogements et toutes les nouvelles unités d'occupation résidentielles;

CONSIDÉRANT que ledit projet de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi est conforme aux objectifs du gouvernement du Québec précités et du Plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;



CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi a soumis son projet au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi collaborera en facilitant la participation des acteurs dudit projet dans le cadre de ses compétences et en proposant un plan de communication à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi en lien avec ledit projet;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham appui le projet d'agrandissement de la plateforme de compostage de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi mais ne peut s'engager à desservir 100 % des unités d'occupation résidentielles et des multilogements de son territoire, en les assimilant à ses collectes municipales ou par contrat avec des entreprises privées à court terme.

QUE la Ville de Farnham ne peut s'engager pour l'instant à adopter un règlement pour encourager les industries, commerces et institutions à apporter leurs matières organiques, non récupérées actuellement, à la plateforme de compostage de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi.

2024-222

Fédération canadienne des Municipalités - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

Document : Courriel de la Fédération québécoise des Municipalités daté du 22 mars 2024.

CONSIDÉRANT que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les Municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT que, selon les estimations de la Fédération canadienne des Municipalités, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les Municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des Municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT que les Municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;



CONSIDÉRANT que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux Municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable et que les Municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (Infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander au gouvernement fédéral de collaborer avec les Municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure.

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

QUE le gouvernement fédéral conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les Municipalités.

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les Municipalités pour négocier un "Cadre de croissance municipale" modernisant le financement des Municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

2024-223

Ville de Sutton - Appui à la déclaration concernant Hydro-Québec et les pannes de courant récurrentes sur son territoire

Document : Résolution 78-0224 de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi datée du 20 février 2024.

CONSIDÉRANT que le réseau de transport électrique menant à la Ville de Sutton et situé sur son territoire utilise une tension à 49 kV;

CONSIDÉRANT que les lignes de transport avec une tension à 49 kV présentent une technologie en voie de disparition, car elle ne sera plus utilisée au Québec d'ici 2030;

CONSIDÉRANT que ce réseau a été conçu pour un village de tourisme des années 1960;

CONSIDÉRANT que, depuis deux ans, le nombre d'interruptions de courant a augmenté considérablement sur tout le territoire de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT que le réseau actuel a été mis hors tension par la chute d'arbres situés à l'intérieur et même à l'extérieur de l'emprise de la ligne et cela, durant deux hivers consécutifs, soit durant le temps des fêtes de 2022 et au début de 2024;

CONSIDÉRANT que la mise hors tension durant le temps des fêtes de 2022 a obligé la Ville de Sutton à déclencher des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que la mise hors tension au début de 2024 a obligé la Ville de Sutton à se mettre en mode préalerte, étant à moins de douze heures de déclencher des mesures d'urgence;



CONSIDÉRANT que la largeur de l'emprise n'est manifestement plus suffisante pour assurer la fiabilité du service électrique, particulièrement dans un contexte de changements climatiques, ce qui augmente le niveau de risque pour le poste Sutton qui ne bénéficie d'aucun bouclage avec d'autres sources d'alimentation;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a récemment démarré les études d'ouverture d'un nouveau corridor pour la ligne de transport électrique;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec planifie la construction d'une nouvelle ligne et d'un nouveau poste de transport à 120 kV afin d'offrir une alimentation plus importante et plus sécuritaire sur le territoire de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT que la mise en service de ces nouveaux équipements, initialement prévue pour 2032, serait avancée à 2030 à la suite de pressions exercées par la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT que le poste de Sutton est déjà utilisé au maximum de sa capacité en période de pointe;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a offert, l'automne dernier, le programme HILO pour installer gratuitement des thermostats électroniques dans les résidences de Sutton pour diminuer la pression sur la demande électrique durant les heures de pointe;

CONSIDÉRANT que le réseau de distribution électrique couvre un territoire boisé de 247,67 km² et est donc exposé à des risques de chutes de branches et d'arbres sur les fils électriques et les équipements connexes;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a reconnu que les budgets de maîtrise de la végétation n'ont pas été suffisants au cours des dernières années pour gérer adéquatement les risques d'interruptions de courant;

CONSIDÉRANT que 40 % des interruptions de service sont attribuables à la végétation qui entre en contact avec les équipements du réseau de distribution;

CONSIDÉRANT que le plan d'action 2035 "Vers un Québec décarboné et prospère" d'Hydro-Québec propose d'améliorer la qualité du service en intensifiant les travaux de maîtrise de la végétation;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action vise aussi à "Investir davantage dans le réseau électrique afin d'offrir à la clientèle un service fiable et de grande qualité à un coût abordable";

CONSIDÉRANT que la qualité et la stabilité de l'onde électrique sont des sujets de préoccupation pour la population suttonnaise qui subit de nombreuses variations de tension et des pertes momentanées de service électrique;

CONSIDÉRANT l'impact économique local et régional des interruptions de courant, mais aussi des nombreuses variations de tension et des pertes momentanées de service électrique, forçant les commerces à fermer pour plusieurs heures, tant les petits commerces que les gros commerces comme la station de ski et l'industrie touristique, un moteur et une vitalité économique importante et essentielle pour la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT que cet impact économique lié aux interruptions et variations affecte aussi les citoyens de Sutton : perte de nourriture, bris d'équipement informatique, perte de salaire, etc.;

CONSIDÉRANT l'impact social, psychologique et physique des interruptions de courant, mais aussi des nombreuses variations de tension et des pertes momentanées de service électrique sur la population suttonnaise, dont le danger, pour la sécurité des gens que représente la situation;



CONSIDÉRANT la résolution 78-0224 transmise par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser d'appuyer la Ville de Sutton dans sa demande à la haute direction d'Hydro-Québec de devancer la construction d'une nouvelle ligne à 120 kV sur un mode accéléré et de l'opérer à 49 kV, tant que la ligne Cleveland-Waterloo ne sera pas opérationnelle.

D'appuyer la demande de la Ville de Sutton d'être choisie prioritairement pour implanter le concept de résilience prévu dans le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec.

D'appuyer la demande de la Ville de Sutton qu'Hydro-Québec alloue les sommes nécessaires pour intensifier à court terme les travaux de maîtrise de la végétation sur l'ensemble du territoire de la Ville Sutton afin de réduire les pannes de 30 % d'ici 2028.

D'appuyer la demande de la Ville de Sutton qu'Hydro-Québec identifie des solutions technico-économiques pour isoler les opérations électriques de la station de ski des artères résidentielles.

D'appuyer la demande de la Ville de Sutton qu'Hydro-Québec procède à la vérification des appareils de protection sur le réseau de distribution qui sont à la source des interruptions momentanées de courant chez les citoyens.

D'appuyer la Ville de Sutton dans sa demande à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec d'instituer des mesures préventives en matière de maîtrise de la végétation, notamment en obligeant les propriétaires à accepter la coupe d'arbres et à autoriser l'émondage de branches sur leur terrain qui posent des risques d'interruption de courant pour la collectivité.

D'appuyer la Ville de Sutton dans son appel à la solidarité des citoyens de Sutton pour donner accès à leur propriété aux entreprises qualifiées pour l'abattage d'arbres et l'émondage de branches et pour travailler conjointement avec Hydro-Québec pour assurer une qualité de service électrique à la population.

2024-224

Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Enjeux de sifflement des trains

Document : Résolution 86-0224 de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi datée du 20 février 2024.

CONSIDÉRANT que les convois ferroviaires de marchandises qui traversent les passages à niveau font sonner leur sifflet plusieurs fois;

CONSIDÉRANT que le sifflement de train perturbe de manière significative la quiétude des citoyens des Municipalités de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, notamment par la pollution sonore;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement d'exploitation ferroviaire du Canada, toute Municipalité peut demander l'interdiction du sifflet à un ou des passages à niveau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a déjà une entente avec la compagnie de chemin de fer pour six passages à niveau mais n'exclut pas la possibilité de demander l'interdiction de siffler pour d'autres emplacements;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer les demandes déposées par les Municipalités du territoire de Brome-Missisquoi demandant l'interdiction du sifflet à un ou des passages à niveau.

De demander aux gouvernements du Québec et du Canada de se concerter afin d'autoriser les Municipalités qui en font la demande de permettre l'arrêt du sifflement des trains au sein de leur territoire, sans exiger des aménagements excessifs et coûteux.

2024-225

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation

Document : Lettre de M. Laurent Breault datée du 21 février 2024.

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Ajout

2024-226

Plans et devis - Réaménagement de l'intersection des rues Meigs, Saint-André Nord et Saint-Alphonse

Document : Dossier du chargé de projets daté du 2 avril 2024.

CONSIDÉRANT la problématique existante à l'intersection des rues Meigs, Saint-André Nord et Saint-Alphonse avec les voies ferrées des subdivisions Adirondack et Stanbridge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a déposé des demandes de subvention auprès de Transport Canada et du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour réaliser les travaux proposés dans un rapport daté de 2022 produit par la firme CIMA+;

CONSIDÉRANT que ces demandes couvrent respectivement 80 % et 20 % des coûts des travaux jusqu'à concurrence d'un montant maximal;

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'approbation de Transport Canada en décembre 2023 pour une contribution maximale fixée à 2 094 994,40 \$;

CONSIDÉRANT que nous sommes toujours en attente de la réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec mais qu'un avis favorable a été reçu;



CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être réalisés en 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme CIMA+ pour la confection des plans et devis visant le réaménagement de l'intersection des rues Meigs, Saint-André Nord et Saint-Alphonse au coût de 96 260 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

Seconde période de questions

Une des dix personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Peinture sur les dos d'âne.
- Limite de vitesse sur la route 104.
- Premiers répondants.

Informations des conseillers

Le maire suppléant cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Dernière chance pour l'achat de billets pour Guy Nantel le vendredi 12 avril, à l'école Jean-Jacques-Bertrand. Guy Nantel profite de ce 6^e one-man-show pour revenir avec humour sur son aventure politique et porter un regard réaliste sur notre société. Procurez-vous rapidement vos billets.

M. Daniel Campbell

- Semaine de l'action bénévole du 14 au 20 avril, nous partagerons la nomination de plusieurs bénévoles de la région. Joignez-vous à nous pour les remercier de leur rôle essentiel dans notre collectivité. Ces gens de cœur seront invités à la soirée de reconnaissance organisée en leur honneur.
- Invite les citoyens à la prudence lorsque les jeunes jouent dans la rue.

M^{me} Sylvie Ouellette

- Arrivée du journal municipal dans votre boîte postale cette semaine. Programme des activités de loisirs printemps-été et deux prochains spectacles en salle. Conservez-le pour vous y référer.
- Retour du compost libre-service gratuit les mercredis et vendredis, du 17 avril au 3 mai au 139, rue Saint-Grégoire (Terrain de l'ancien garage municipal). Chargement autonome, apportez votre pelle, contenant ou remorque. Chargement mécanisé non autorisé. Limite d'une remorque de format 4 pi x 8 pi x 2 pi.



M. Olivier Surprenant

- Jour de la terre depuis 1970. Contexte de changements climatiques, tous mettre des efforts pour prendre soin de la planète. Du 13 au 22 avril, concours de collecte de déchets organisé par la Ville. Détails bientôt sur Facebook. Participez en grand nombre!
- Camp de jour Youhou de retour à Farnham. Période d'inscription : du 8 au 19 avril au www.youhou.zone ou par téléphone. Votre enfant a un besoin d'accompagnement? Communiquez avec l'équipe au plus tard le 19 avril. Des emplois sont disponibles au camp de jour : détails sur Internet.

M. Jean-Yves Boulianne

- Éclipse solaire du 8 avril, rendez-vous sur le site de Tourisme Brome-Missisquoi pour retrouver les sept meilleurs endroits où observer l'éclipse dans la région et les règles à suivre pour le faire de façon sécuritaire avec les bonnes lunettes.
- Dernière chance pour les jardins de pluie en 2024 ce sera la dernière année de l'entente entre la Ville et l'Organisme de bassin versant de la Yamaska. Accompagnement offert aux citoyens pour réaliser un jardin de pluie. Un jardin de pluie c'est une dépression creusée et plantée qui gère l'eau de pluie et permet son infiltration dans le sol. Le but est de diminuer les impacts du ruissellement et favoriser la recharge de la nappe phréatique. Citoyens intéressés, contactez l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour réserver votre aide financière. Retrouvez la démarche sur notre site Internet.

Le maire suppléant reprend la parole afin d'informer les citoyens de la poursuite de la revitalisation du centre-ville, initiée avec Rues principales. La rue de l'Hôtel-de-Ville sera transformée en zone piétonne en juillet et août. Il y aura l'ajout de mobilier urbain, terrasse temporaire et jeux au sol. Les Jeudis Gourmands et Mardis Show seront de retour. Consultez la nouvelle complète dans l'édition du 28 mars du journal L'Avenir et des Rivières.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 45.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Claude Benjamin
Maire suppléant